

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE DE PONT-SCORFF

Lotissement : 23 lots

Hameau de la Chapelle

Permis d'aménager n° PA 56179 23 L0002 - Accordé le 18/10/2023
 Modificatif n°2 M02 accordé le 11/06/24, Modificatif n°3 M03 accordé le 19/03/25 et Modificatif n°4 M04 accordé le 23/01/26

PLAN DE VENTE ET DE BORNAGE

Article L115-4 du Code de l'Urbanisme:

"Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage.

Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat."

- Les constructeurs, architectes et dépositaires de permis de construire devront s'assurer au préalable de l'existence et de la position des réseaux sur le terrain, ou en demandant les plans de recollement au maître d'ouvrage.
- Il est obligatoire pour chaque acquéreur de faire planter sa construction principale par le Géomètre-Expert auteur du projet et faire vérifier le bornage de son lot à ses frais.

Plan de situation (sans échelle)

LOT N° : 20

Superficie réelle : 322 m²

Réf. Cadastre : Section ZH n° 331

Surface de plancher : 250 m²

Signature du Géomètre-Expert + cachet :

Ordre des Géomètres-Experts
 SELARL NICOLAS ASSOCIES
 Agence de Lorient
 13 rue du Sous-Marin Vénus - 56100 Lorient
 Tél : 02 97 21 01 03

